

**ACQUISITION D'UNE EMPRISE ISSUE DE LA PARCELLE CADASTRALE SECTION ZB, N° 184,
APPARTENANT A LA SARL BREVA INVESTISSEMENTS**



MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFI¹⁾)

Commune :
Usse

Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : _____
 Cachet du service d'origine : _____
 Document vérifié et numéroté le
 USSEL

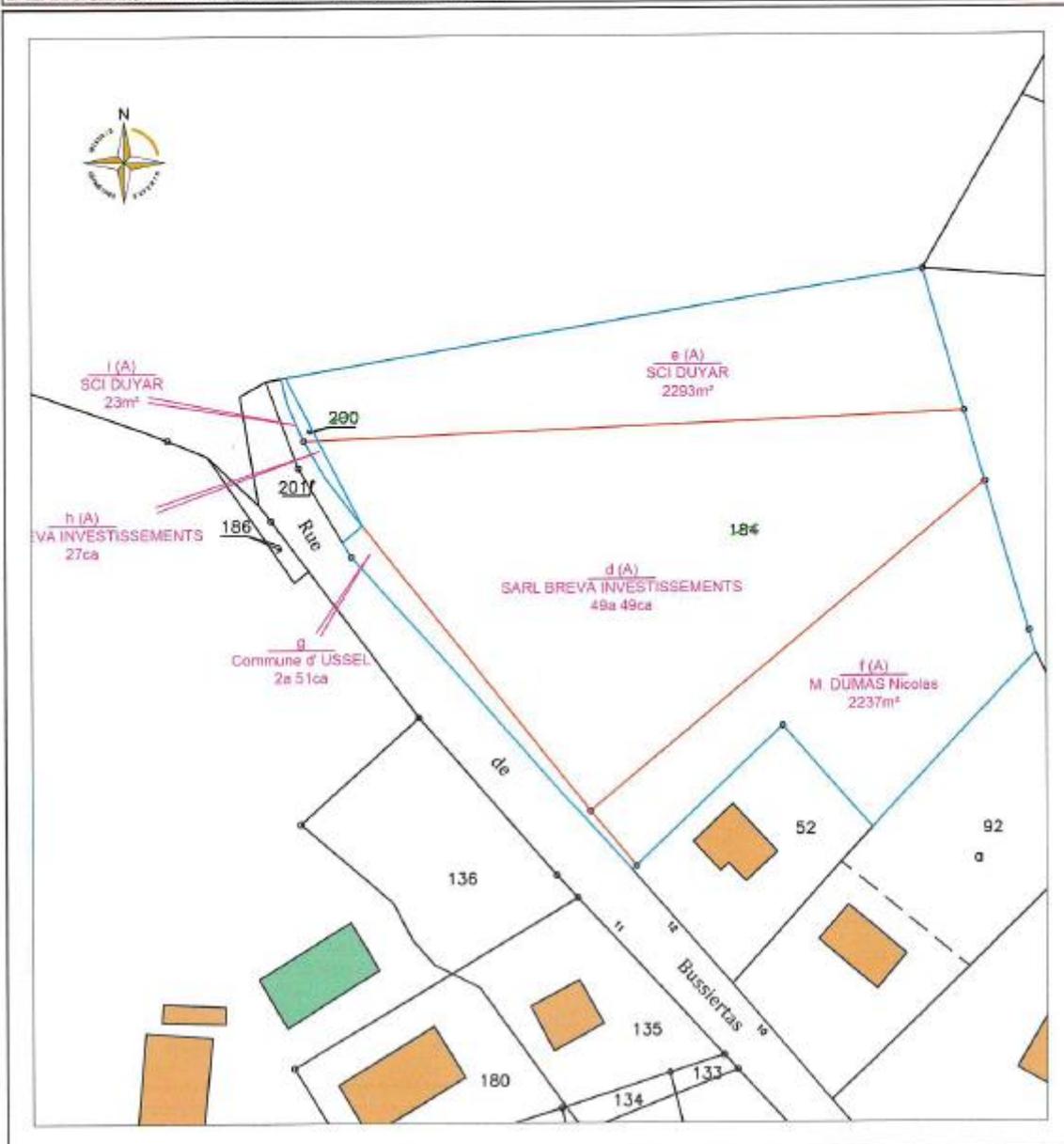
CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
 Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les relations qu'ils ont fournies au bureau
 B - Sur la base d'un plan d'arpentage effectué sur le terrain
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M N. DUCROS géomètre à USSEL
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
 A Usse _____, le 07/06/2024

Section : 2B
 Qualité du plan : 01
 Feuille(s) : _____
 Echelle d'origine : 2000
 Echelle d'édition : 1000
 Date de l'édition : 19/03/2024
 Support magnétique :

Document d'arpentage dressé par M. Nicolas DUCROS
 à USSEL
 date : 07/06/2024
 Signature :

Dossier : 24U132

(1) Règle les sections utiles. La formule A s'est appliquée que dans le cas d'une coupure (par ravin ou par voie de ruisseau), dans le cas contraire les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le bornage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien habilité de cadastre, etc.)
 (3) Preuve au sens et au degré de la preuve et des éléments du cadastre parcellaire, ainsi notamment, carte de l'habitat dispersé, etc.



Accusé de réception en préfecture
 019-211927504-20241002-DL20241002-005-DE
 Date de télétransmission : 03/10/2024
 Date de réception préfecture : 03/10/2024